

I T A L I E

LES POGROMS CONTRE LES ROMS ET LES IMMIGRÉS

L'UNION EUROPÉENNE A ADOPTÉ, LE 18 JUIN 2008, UNE DIRECTIVE SUR LA DÉTENTION ET L'EXPULSION DES « PERSONNES ÉTRANGÈRES ». LE GOUVERNEMENT BERLUSCONI SERT D'ÉCLAIREUR EN CE DOMAINE.

Pour tous les immigrés s'annoncent en Italie des jours impitoyables. A peine installé, le 8 mai 2008, le gouvernement Berlusconi a promulgué un « ensemble de mesures de sécurité » qui les frappe de tous les côtés. De la sorte, il confirme, à nouveau, l'Italie comme un Etat occupant une place d'avant-garde en Europe pour ce qui relève des politiques discriminatoires et racistes face aux populations immigrées.

« TOLÉRANCE ZÉRO »

Cette position de premier de classe, peu enviable, conquise par l'Italie, l'a été dès 2002, avec la loi Bossi-Fini^[1]. Selon cette dernière, les travailleurs et travailleuses immigrés ont la possibilité d'obtenir un permis de séjour seulement s'ils disposent d'un permis de travail régulier conclu antérieurement à leur entrée en Italie. Il s'agit d'une possibilité, non d'un droit, parce que le droit de demander le permis de séjour a été attribué non aux immigrés-s, mais aux employeurs ainsi qu'aux familles utilisant des domestiques et des personnes affectées à la garde de parents âgés ou de handicapés (*badanti*) qui les engagent.

Une telle norme légale, particulièrement dans un pays où le travail au noir s'étend,

ne pouvait que produire de la clandestinité et, de fait, elle l'a développée. Une « clandestinité » qui convient fort bien aux entreprises ainsi qu'aux familles qui emploient des domestiques [une par famille, selon la loi] et des personnes affectées à la garde de parents âgés ou de handicapés, parce qu'elle réduit et souvent aplatit le coût et les droits de la force de travail immigrée.

Quasiment tous les immigrés, y compris ceux disposant d'un permis de séjour, sont placés dans une condition de précarité permanente: s'ils perdent leur emploi – dans un marché du travail sauvage comme celui qui prédomine aujourd'hui il est « normal » de le perdre – et n'en trouvent pas un autre régulier, en peu de temps, ils deviennent non seulement chômeurs mais sans-papiers.

Cette loi est encore la clé de voûte de la législation italienne sur l'immigration parce que, malgré les bavardages tenus par la gauche concernant son abrogation et une tentative timide de l'amender, elle est restée en vigueur, y compris sous le gouvernement Prodi.

De ce fait, le gouvernement de centre gauche a mis en œuvre deux mesures au moins qui s'inscrivent dans le sillage de la « philosophie » de la loi Bossi-Fini. Premièrement, il a fait adopter par un pseudo Conseil islamique, nommé anté-

* Pietro Basso est sociologue et membre de la rédaction de *Che fare ?*

Le gouvernement Berlusconi s'est immédiatement engagé à inscrire dans la loi le délit d'immigration clandestine.

LE BOUC ÉMISSAIRE

Dans les traitements sociaux des émotions, les mécanismes psychologiques mis en jeu... consistent fondamentalement en la non-reconnaissance, ou la négation d'un conflit réel, immédiat, générateur de frustrations, d'hostilité, d'inquiétude, de crainte, ou de culpabilité, et en la projection et le déplacement de ces sentiments facilement identifiables qui vient se substituer au conflit non reconnu. Si ce détournement se fait à l'intérieur du groupe nous rencontrons les figures de l'ennemi intérieur, mais plus généralement et plus efficacement, l'objet substitutif est déplacé vers l'exogroupe, sous les différentes formes que peut prendre le mécanisme du bouc émissaire.

Ainsi, le conflit réel crée un conflit dérivé. Cette translation de la crainte, de l'agression ou de l'hostilité, générée par les frustrations et les souffrances endurées, a de multiples raisons d'être. La première, c'est le brouillage ou l'opacité des causes du conflit, mais à elle s'en additionnent d'autres, comme la difficulté de s'attaquer à des forces puissantes qui menacent avec la répression et la mort – n'oublions pas que l'État a le monopole de la violence « légitime » –, ainsi que les sentiments de culpabilité qui naissent nécessairement lorsque les individus s'affrontent à des valeurs consacrées, ou à des traditions confirmées, ou, tout simplement, à l'Autorité. Il est plus facile alors de trouver un bouc émissaire à l'extérieur des frontières du groupe lui-même au risque de créer ou de favoriser un nouveau conflit. La substitution d'un conflit réel par un conflit dérivé a ses avantages et ses inconvénients pour la stabilité groupale. Le principal avantage est, bien entendu, de libérer l'endogroupe des violences qui menacent sa forme d'existence, et donc sa structure hiérarchique. Les inconvénients viennent du fait que les causes internes de dysfonctionnement ne sont pas modifiées et continuent d'agir, et la projection sur un objet extérieur ajoute une charge émotionnelle au conflit dérivé qui ne lui correspond pas et contribue à l'entretenir. Les mécanismes psychosociaux qui fabriquent un bouc émissaire sont universels et fondateurs dans le domaine de l'institution imaginaire de la société. (Eduardo Colombo, « Les chemins de la peur », *Réfractions*, hiver 2007-2008) – *Réd.*

rieurement par Berlusconi, une « charte des valeurs » ayant une griffe assimilationniste et anti-musulmane. Deuxièmement, il a répondu aux exigences de « tolérance zéro » face aux immigrés, aux exclus, aux nettoyeurs de pare-brise, aux mendiants ; exigences formulées par des maires, souvent de gauche.

Peu avant de chuter, le gouvernement Prodi a pris un ensemble de « mesures de sécurité » ayant des caractéristiques fortement répressives. Cela a ouvert la voie aux plus récentes décisions du gouvernement de centre droit. Le retour de Berlusconi, dès lors, a fait céder les digues et des torrents se déversent sur les immigrés.

Le nouveau gouvernement a été élu dans un climat marqué par une campagne de presse et de télévision anti-Roms et anti-immigrés d'une violence inouïe. Il s'est immédiatement engagé à inscrire dans la loi le délit d'immigration clandestine. Le sans-papiers, pour le seul fait d'être sans documents, sera puni de prison pour une durée allant de six mois à quatre ans. La situation de « clandestinité » sera considérée comme un facteur aggravant du point de vue pénal, pouvant aller jusqu'à une majoration d'un tiers de la peine. Et les premiers jugements ont pris en compte cette norme.

Le temps de détention dans les CPT (centres de permanence temporaire) a

été augmenté, passant de deux à dix-huit mois. Les tests ADN sont imposés aux immigré-e-s, en plus de l'obligation d'enregistrement des empreintes digitales. Dix nouveaux CPT ont immédiatement été créés et la mise en chantier de nombreuses nouvelles prisons a été promulguée. Les conditions d'admission du regroupement familial ont été durcies. Les mariages entre personnes d'origine italienne et immigré-e-s ont été rendus plus difficiles. Les contrôles sur l'envoi d'argent par les immigré-e-s se sont multipliés. Au nom de la « sécurité urbaine », il a été attribué aux maires des pouvoirs spéciaux d'expulsion et de mise sous séquestre des marchandises des vendeurs ambulants. Le ministre de l'Intérieur, Roberto Maroni, un des dirigeants de la Ligue du Nord, a déclaré : « *Il faut plus de nettoyages et de police.* » Il a juré qu'il n'y aurait plus de régularisations.

MORBIDITÉ SOCIALE ET BOUCS ÉMISSAIRES

Ce nouveau tour de vis contre les immigré-e-s, accepté dans sa substance [2] par le Parti démocratique (de Walter Veltroni et de Massimo D'Alema), a ouvert la voie aux premiers pogroms contre les Roms : des campements de Roms [Tsiganes] ont été incendiés et attaqués dans la banlieue de Naples (sur l'initiative de la Camorra –

[1] La loi 189 de 2002 porte le nom du dirigeant de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, et celui du dirigeant de l'Alliance Nationale, Gianfranco Fini. Dès l'entrée en vigueur de cette loi se sont multipliées en Italie les procédures « d'éloignement forcé » telles que le refoulement des zones de transit ou l'expulsion avec accompagnement immédiat des immigrés sans permis de séjour. On peut lire à ce sujet l'article de Fulvio Vassallo Paleologo publié par Migreurope en juin 2003 (www.migreurope.org/article422.html). – *Réd.*

[2] Eric Jozsef écrit dans le quotidien suisse *Le Temps*, en date du 18 mai 2008 : « *Un peu partout dans la Péninsule, des édiles de gauche réclament désormais, comme leurs homologues de droite, un renforcement de la lutte contre l'insécurité au point d'autoriser, comme à Bologne [dont le maire est l'ancien dirigeant syndical Sergio Cofferati], des rondes civiles dans les rues. En attendant, le gouvernement envisage de mobiliser l'armée pour effectuer des patrouilles nocturnes dans certaines villes.* » – *Réd.*

6 mafia napolitaine – l'autre face de l'Etat italien), à Milan, à Novare et à Mantoue. A cela s'ajoute la multiplication de rondes civiles de surveillance – qui ne se limitent pas à celles organisées par la Ligue du Nord – contre les immigrés et les « marginaux ». Il faut ajouter l'augmentation sans précédent des insultes, des actions discriminatoires, des brimades, des intimidations, des menaces, des agressions physiques dans la rue, dans les magasins, dans les écoles et jusque sur les lieux de travail contre les immigrés et leurs enfants. Le racisme institutionnel et le racisme d'Etat attisent le racisme populaire et se camouflent derrière ce dernier, doublant ainsi la copie.

On assiste donc à un saut qualitatif dans les attaques contre les populations immigrées. Le but ne réside pas dans l'expulsion en masse des immigrés, qui sont plus que jamais indispensables à la production des biens et des services, en particulier dans un pays comme l'Italie dont les positions sont en recul sur le marché mondial. L'objectif est d'intimider et de terroriser les immigrés. Et cela pour réprimer dans l'œuf leurs tentatives répétées, bien qu'encore fragmentées, d'auto-organisation et pour prévenir la possibilité que, forts de leur nombre et de leurs raisons propres, ces derniers se mettent à revendiquer leurs droits particuliers, niés et violés.

Le 1^{er} mai 2006, Washington était paralysée et « occupée » par des centaines de milliers d'immigré-e-s, « d'illégaux » (Latinos, Haïtiens, etc. [3]). Cette démonstration a constitué un signal d'alarme pour tous les gouvernements européens. Il ne faut pas que cela se répète. Dans ce but, tout est fait pour susciter la peur parmi les immigré-e-s et pour mobiliser les travailleurs italiens contre eux. Les masses laborieuses italiennes font l'expérience quotidienne d'une insécurité sociale épuisante, d'un mal-être croissant dû aussi bien à l'hypertravail qu'au manque ou à la précarité du travail, ainsi que de relations sociales morbides ou inexistantes. Ces prolétaires sont devenus eux-mêmes, en quelque sorte, un peu « immigrés » dans « leurs propres terres ».

En outre, les « pouvoirs forts capitalistes » savent que, de façon moléculaire, se crée un réseau de relations entre les autochtones et les immigrés par le biais des

mariages, des amitiés, de la solidarité sur le lieu de travail ainsi que dans les syndicats et les diverses associations. C'est précisément ces réseaux qu'ils veulent mettre en pièces en canalisant et déviant le mécontentement, la rage des travailleurs italiens contre les boucs émissaires venus de l'étranger et semant « parmi nous » l'insécurité, la violence, la criminalité, la détérioration de la situation et bien d'autres choses.

La Ligue du Nord s'est spécialisée depuis longtemps dans ces actions de diversion, de division et d'empoisonnement des masses laborieuses. Mais aujourd'hui, c'est l'ensemble du monde politique et des mass media qui s'est, en quelque sorte, « ligué ».

QUELS ANTIDOTES ?

Pour l'heure, la réaction à cette agression virulente est très faible. Non seulement parce qu'une grande partie de ce qui reste de la gauche ne dispose plus d'une conscience politique ou alors connaît la débandade, mais aussi parce que la droite au pouvoir est plus mûre et plus avisée que par le passé.

En apparence, son attaque violente, accentuée, contre les populations immigrées ne vise pas l'ensemble de l'immigration de manière indiscriminée. Elle se concentre en trompe-l'œil sur les « clandestins ». Ils sont définis par Berlusconi comme « l'armée du mal », ce qui revient à les assimiler à des criminels. Mais, au-delà de cette association répugnante, il y a, en quelque sorte, une main tendue vers les immigrés réguliers : « les clandestins minent votre situation, soutenez-nous contre eux et vous vivrez en paix ».

Sont aussi mentionnées les « exceptions méritoires » : nous ne frapperons pas les domestiques et les aides familiaux qui sont utiles et nous servent (en effet, le nouveau travail servile est consubstantiel au nouveau *Welfare* toujours plus privatisé – services aux personnes) ; nous envisagerons peut-être, qui le sait, de donner des sauf-conduits aussi aux domestiques. En résumé, on cherche à opposer les autochtones aux immigrés, les immigrés réguliers aux clandestins, les femmes immigrées aux hommes immigrés, les domestiques aux *badanti*. Cette politique s'applique aussi à ceux qui ont été les cibles des premiers pogroms (les Roms)

et des premières rafles policières (400 arrestations en une seule nuit et 110 « extra-communautaires » expulsés). Ainsi le gouvernement et les mass media qui l'ont appuyé de manière unanime cherchent à introduire partout la lame de la division. Aux Roms, par exemple, qui sont visés plus que d'autres nationalités, on tente de passer le message que ceux qui collaborent pour isoler et criminaliser d'autres Roms pourront bénéficier d'une certaine indulgence.

Il est curieux d'entendre parler, seulement aujourd'hui, de la naissance du droit de l'inégalité. Un droit qui, au contraire, est déjà fort bien consolidé, au même titre que les pratiques discriminatoires qui en relèvent. La référence faite par divers milieux aux valeurs de l'Europe a une dimension grotesque. Face aux âmes candides qui invoquent Bruxelles, le ministre Maroni a mille fois raisons lorsqu'il affirme : « *Nous sommes seulement en avance de quelques pas sur les autres pays européens, au même titre où certains d'entre eux ont adopté, avant l'Italie, le délit de clandestinité.* » Et le dirigeant de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, a quelques raisons de rappeler aux gouvernants de l'Etat espagnol qui font semblant de se scandaliser [4] du racisme italien : « *Comment, ce n'est pas vous qui avez tiré les premiers sur les immigrés à Ceuta et Melilla ? Et vos expulsés, où les mettez-vous ?* » Et c'est vrai.

Au même titre qu'en 2002 l'Italie d'aujourd'hui n'est pas le mouton noir du groupe européen : elle est seulement à l'avant-garde de cette Europe pour la création d'un « état d'exception » permanent. Cette Europe qui, au nom du danger de l'immigration « clandestine » : prend au piège tout le monde de l'immigration ; enserme dans ses griffes toute la vie sociale, au-delà de celle de la population immigrées ; adopte une politique militarisée contre les protestations sociales, telle qu'on l'a vu à Naples face à la situation d'urgence liée à l'accumulation des ordures ; et, *last but not least*, envisage un engagement militaire plus grand de l'Italie en Afghanistan, au Liban et au Moyen-Orient.

Ce n'est certes pas avec des appels en direction de l'Union européenne, en se référant à la Constitution ou en s'adressant au président de la République, Giorgio Napolitano – un *must* des intel-

lectuels « brevetés » – que l'on peut élever une digue face à la montée du racisme anti-immigré. D'autant plus parce que ce racisme trouve un terrain fertile dans les désillusions politiques et l'insécurité sociale des couches populaires.

Les antidotes sont d'un autre ordre. Le premier et le plus essentiel réside dans l'auto-activité, l'auto-organisation des populations immigrées, y compris leur auto-défense physique. Leurs luttes collectives qui partent de leurs besoins les plus immédiats de survie et de régularisation peuvent s'inscrire dans une perspective et une dynamique les dépassant. Cette auto-organisation, ces luttes doivent être soutenues avec force et sans aucun type de préconditions. Or, jusqu'à maintenant, dans le meilleur des cas, elles sont regardées avec froideur et suffisance, y compris par la gauche la plus « extrême ».

Le second antidote est celui de la lutte commune entre les travailleurs autochtones et les immigrés. Les travailleurs italiens ont tout à perdre de la législation raciste et discriminatoire, des campagnes sécuritaires, des pogroms, des rondes civiles, des poisons diffusés avec savoir-faire contre les immigrés. En effet, plus les immigré-e-s qui travaillent (et c'est le cas de la majorité des migrants) seront humiliés, soumis au chantage, terrorisés, plus ils seront contraints à subir la surexploitation et les discriminations qui sont leur pain quotidien, plus les travailleurs autochtones, eux-mêmes, seront affaiblis et extorqués par le patronat et le gouvernement. Et vice versa.

Plus ample, vive et énergique sera l'auto-organisation des populations immigrées et plus développée sera l'action commune entre les travailleurs autochtones et les travailleurs immigrés – afin de satisfaire leurs besoins et leurs aspirations communes –, plus il sera possible de résister à la concurrence vers le bas stimulée par le processus de mondialisation. Une concurrence qui attaque les salaires, les conditions de vie, les acquis sociaux, l'organisation du travail et les espérances pour un avenir différent de toutes et tous.

POUR UNE RÉSISTANCE INTÉGRÉE

Il ne s'agit pas seulement de l'Italie. On respire un air fortement vicié: en France où s'est installé à l'Élysée l'homme qui a

Ce racisme doit diviser en profondeur les exploités au moyen de leur hiérarchisation formelle et informelle.

qualifié avec dédain de « racailles » les jeunes de couleur qui se révoltaient dans les banlieues; en Grande-Bretagne où a été élu à la tête du Grand Londres un maire xénophobe, Boris Johnson; en Suisse avec la nouvelle Loi sur les étrangers et l'ensemble des mesures discriminatoires.

Dans une Europe en déclin, une Europe où l'inégalité sociale est aiguë, la relance du racisme d'Etat vise à prévenir l'éclatement de conflits de classes potentiellement dévastateurs pour les dominants. Ce racisme doit diviser en profondeur et de manière permanente les exploité-e-s et les opprimé-e-s. De quelle manière? Au moyen de leur hiérarchisation formelle et informelle qui fait penser aux trois niveaux de « citoyenneté » qui existaient sous le III^e Reich [5].

Face à cette perspective lugubre, il faut opposer la convergence d'intérêts, l'égalité pleine et entière des droits, l'unité de l'ensemble des salarié-e-s.

De même, les luttes contre le délabrement social, qui s'étend dans les grandes villes italiennes et européennes, peuvent et doivent être menées coude à coude par les autochtones et les immigrés. Et, cela, en imposant au gouvernement des projets d'investissements publics massifs pour la construction de logements pour les travailleurs, pour l'existence de services (sanitaires, scolaires, transports, sportifs, etc.) dans les périphéries urbaines, pour un salaire garanti aux chômeurs et aux chômeuses. Il s'agit de même d'attaquer à la racine aussi bien les causes que les « forces » qui favorisent la

7

[3] Voir sur la politique de contrôle de la frontière mexicaine par le gouvernement américain l'ouvrage de Justin Akers Chacon et Mike Davis, *No One is Illegal*, Haymarket, 2006, ainsi que l'ouvrage collectif dirigé par Nancy Foner et George M. Frederickson, *Not Just Black and White. Historical and Contemporary Perspectives on Immigration, Race, and Ethnicity in the United States*, Russel Sage Foundation, New York, 2004. – Réd.

[4] Le vendredi 16 mai, la vice-présidente du gouvernement Zapatero, Maria Teresa Fernandez de la Vega a affirmé: « Le gouvernement espagnol rejette la violence, le racisme et la xénophobie et donc ne peut approuver ce qui est en train de se passer en Italie. » – Réd.

[5] Allusion est fait ici aux lois de Nuremberg de septembre 1935, qui comprennent deux décrets: l'un portant sur la protection du sang allemand et de l'honneur allemand (*Blutschutzgesetz*), l'autre sur la citoyenneté dans le Reich (*Reichsbürgergesetz*). La première loi interdit le mariage et les relations sexuelles entre juifs et citoyens de sang allemand ou apparentés. La loi de citoyenneté du Reich affirme que seules les personnes de sang allemand ou apparentées peuvent bénéficier de la citoyenneté allemande. Les règlements d'application de cette loi définiront qui est juif, qui est « demi-juif », qui est « quart de juif »; ces derniers sont considérés comme métissés de juifs, ils seront appelés *Mischlinge* (métis). – Réd.

diffusion croissante de drogues. Et, cela, en créant partout des lieux de rencontres, de socialisation, de distractions, de sports, etc. C'est ainsi que peuvent être combattus l'isolement, la peur, la marginalisation et le désespoir.

A leur façon ces mesures valent aussi pour les Roms. Des siècles de discrimination féodales et bourgeoises les ont sous-prolétariés et déplacés aux marges de la société. Les projetant dans une spirale sans issue faite de nomadisme forcé et d'expédients pour ceux qui n'ont pas pu et/ou su accepter une certaine « intégration » ou « sédentarisation ».

Le coup de grâce leur a été porté par la néocolonisation des pays de l'Est européen qui a été impitoyable pour tous, et on peut imaginer de quelle manière cela l'a été pour ceux qui sont les derniers parmi tous : les Roms.

Ainsi a recommencé la chasse aux Roms à l'est comme à l'ouest où ces personnes ont dû recommencer à migrer sous la contrainte. La seule et unique possibilité de s'opposer avec efficacité à ces persécutions réside dans la résistance de ces

populations elles-mêmes ; une résistance intégrée – voilà l'intégration qui est effectivement nécessaire ! – à celle du réveil organisé du salariat, du prolétariat italien et européen.

Il est absolument indispensable de dénoncer les conditions abominables faites aux campements des Roms, de manifester contre l'institution de campements-ghettos, contre les agressions physiques qui se multiplient. Mais cela ne suffit pas. Il faut reprendre, défendre et mettre en valeur les revendications, même confuses, de travail, de droit au logement, de scolarisation que les populations Roms formulent par le biais de leurs organismes représentatifs.

Ou il y aura une activité solidaire de classe, ou arriveront les temps barbares et de pogroms non seulement pour les Roms, non seulement pour les sans-papiers, non seulement pour les immigré-e-s, mais aussi pour les prolétaires européens et blancs. En réalité, « *le travail sous peau blanche ne peut s'émanciper là où le travail sous peau noire est stigmatisé et flétri* » (Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, troisième section, chapitre 10). – (1^{er} juin 2008) ✱

8

LES ROMS MANIFESTENT

Le 8 juin 2008, une manifestation organisée par les Roms a eu lieu à Rome. Après cette manifestation s'est tenu un festival interculturel et musical de groupes roms, roumains, italiens et bosniaques. C'était la première manifestation auto-organisée par les Roms en Italie. L'initiative est partie de l'association ThemRomano qui a été créée par le musicien Santino Spinelli, professeur aux universités de Chieti et de Trieste. Ce dernier a déclaré : « Une manifestation s'est affirmée nécessaire pour contrecarrer les déclarations qui se sont faites toujours plus violentes ces derniers temps contre les Roms. Aujourd'hui, on incite aux actes racistes, aux pogroms contre le peuple rom. » Dans la présentation faite au siège d'une association à Rome, Santino Spinelli a souligné que les Roms « ne voulaient pas être utilisés comme des boucs émissaires. Nous revendiquons l'autodétermination des Roms. »

« Les enfants roms qui naissent en Italie n'ont aucun futur et cela n'est pas acceptable », ont déclaré des représentants de campements roms existant dans la capitale italienne.

Santino Spinelli a insisté sur la nécessité de manifester « contre une atmosphère de pogroms de type nazi ». Il a de même souligné qu'il existait « des fonds européens destinés à l'intégration de la communauté rom, mais qu'ils n'étaient pas utilisés par les gouvernements. L'opinion publique est tenue dans l'ignorance et est donc désarmée, car exposée à un bombardement médiatique continu qui stimule les préjugés et nous enlève toute dignité. Il existe un silence coupable... Cela peut conduire à un génocide culturel que nous, Roms, connaissons sous le nom de *porrajmos* [être dévoré] et qui est incrusté dans notre chair. Tous croient que les Roms sont des étrangers. Or 70% de la population rom est italienne – leur arrivée dans ce pays remonte au XV^e siècle... » Après avoir dénoncé les menaces, les attaques contre les femmes et les enfants, les chasses à l'homme, les jets de cocktails Molotov sur les campements, Santino Spinelli pose la question : « Si un Rom ou un immigré avait lancé un cocktail Molotov contre des Italiens, que ce serait-il passé ? » Il mit aussi l'accent dans sa présentation de la manifestation sur le fait que « les Roms et les Sinti ne sont pas nomades par culture. Ce nomadisme est presque toujours forcé, il est rarement le fait d'un choix. » (Source : *Il Manifesto*) – Réd.